

***Cotonou, Bénin, 6 avril (Infosplusgabon) - Le Bénin a enregistré dimanche son premier cas de décès dû au COVID -19, a annoncé ce lundi à Cotonou, le ministre de la Santé, le Professeur Benjamin Hounkpatin.***

« C'est avec douleur que je vous annonce que le dimanche 5 avril 2020, le Bénin a enregistré son premier cas de décès dû à la COVID-19 », indique cette déclaration dont la PANA a obtenu copie.

La patiente de 43 ans, drépanocytaire SC a été admise, il y a une semaine, dans une clinique privée de la place pour fièvre et diarrhée glairo-sanguinolante. L'apparition puis l'aggravation de difficultés respiratoires et la notion de voyage dans un pays touché par la pandémie, ont permis plusieurs jours plus tard de suspecter la COVID-19.

Le décès de la patiente est survenu alors que le résultat des analyses venait de tomber et que son transfert de la clinique vers le centre de prise en charge se préparait, a déploré le ministre, indiquant que cette situation, ainsi que les résultats obtenus ces derniers jours, suggèrent la nécessité de renforcer la surveillance et le dépistage précoce, car pris en charge tôt, les malades sont susceptibles de guérison.

Le ministre déplore que la patiente ait séjourné pendant plusieurs jours dans la clinique avant

que la suspicion de la COVID-19 ne soit évoquée et qu'elle n'ait pas pu être convenablement prise en charge.

Le gouvernement rappelle, une fois encore, que devant des signes évocateurs de la COVID-19 (fièvre, toux sèche, difficultés respiratoires, diarrhée, perte du goût et/ou de l'odorat, etc.), le réflexe doit être l'appel des numéros de téléphone dédiés à cet effet.

En tout état de cause, souligne le ministre, les formations sanitaires sont appelées à ne pas accueillir, encore moins garder les patients suspects de la COVID-19 mais à les référer aux centres indiqués en vue d'une orientation adaptée.

Le Bénin compte à ce jour 22 cas d'infection à la COVID 19 avec 5 cas guéris et 1 décès.

Le pays, rappelle-t-on, a confirmé le 16 mars dernier, son premier cas d'infection au Covid-19, un Burkinabè de 49 ans qui avait auparavant séjourné en Belgique et dans son pays.

En vue de limiter la propagation du coronavirus, le gouvernement a décidé de procéder au dépistage systématique de toutes les personnes en quarantaine ou en auto-isolement.

A la date du 5 avril, 538 tests ont été déjà effectués au nombre desquels 347 depuis jeudi dernier, indique le communiqué.

Les autorités béninoises ont invité toutes les personnes dont la période d'auto-isolement de 14 jours est arrivée à terme à répondre à l'appel du ministère de la Santé pour se faire dépister gratuitement.

FIN/INFOSPLUSGABON/GFD/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon